



Le Directeur

aux

Élèves et à leurs responsables légaux

A Précieux, le 25 Juin 2026

Dossier suivi par : Delphine DEBATISSE

Tél : 04 77 97 72 00

Email : epl.montbrison@educagri.fr

Nos Réf : EPL/Dir/DD

Objet : **stages en entreprise**

P.J. : 1 fiche de renseignements

Madame, Monsieur,

Les périodes de stage en milieu professionnel sont OBLIGATOIRES aux dates fixées au calendrier de formation de l'élève.

Dans le cadre de la classe de 2nde Générale et Technologique, chaque élève doit réaliser 2 semaines de stage conformément au calendrier suivant :

- **Du 14 au 27 juin 2027**

La séquence d'observation de 2nde GT a pour objectif de faire découvrir un environnement professionnel, un secteur d'activité ou un métier afin d'accompagner l'élève dans la construction de son projet d'orientation.

Le stage peut être réalisé dans tout organisme public, privé ou associatif (entreprise, exploitation agricole, collectivité territoriale, établissement public, association, laboratoire, structure de recherche, organisme de développement, etc.), en lien avec les centres d'intérêt et le projet d'orientation de l'élève.

Pour les élèves scolarisés au lycée agricole, il est conseillé de privilégier des structures relevant des domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la forêt, du paysage, de l'alimentation, des animaux, des laboratoires, de l'agroéquipement, des collectivités ou plus largement du vivant, afin de favoriser la découverte des métiers portés par notre établissement.

Vous trouverez au verso de ce courrier, les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.

Au retour de son stage, l'élève devra remplir l'évaluation de stage donnée par l'enseignant coordonnateur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur de l'EPLEFPA Campus Agronova par intérim,
M. Eric MARTIN

EPLEFPA Campus Agronova
Précieux - BP204
42605 Montbrison

www.campus-agronova.fr
epl.montbrison@educagri.fr
N° SIRET : 194 210 886 000 17
Code NAF : 8559A

Site de Précieux (siège)
Le Bourg
42600 Précieux
Tél. 04 77 97 72 00

Site de St-Genest-Malifaux
299, route du creux du Balay
42660 St-Genest-Malifaux
Tél. 04 77 40 23 00

1/2

ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
Je trouve une entreprise pour mon stage	1 – Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer 2 – Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur
L'Etablissement (le Lycée) édite la convention de stage	
J'ai ma convention de stage	1 – Je vérifie, je corrige si besoin les informations puis je signe la convention. Mes parents doivent également la signer 2 – Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature 3 – Je ramène la convention au Lycée au professeur coordonnateur pour signature au Directeur ATTENTION : Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale. Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible !
Une fois la convention signée par le Directeur de l'Etablissement, le lycée renvoie un exemplaire de cette convention par mail à l'entreprise	